

# Réunion du comité de gestionnaires

23 mai 2022, à Lyon



## Espèces exotiques envahissantes du fleuve Rhône

*Éléonore VANDEL (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels)*

Avec le soutien de l'Union européenne





- **Espèce exotique envahissante (EEE)** : espèce introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.
- Plusieurs documents cadrent cet enjeu :
  - **stratégie nationale (2017)** en déclinaison d'un règlement européen (2014),
  - **plan d'action** pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE (2022),
  - dispositions du **SDAGE**,
  - **étude de 2016**, qui dresse un état des savoirs et savoirs faire sur les EEE à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et établit une stratégie de bassin et des listes d'espèces





- Pour gérer les EEE, il convient :
  - d'agir efficacement en fonction des enjeux locaux,
  - d'optimiser les interventions avec un souci d'efficacité :
    - depuis l'intervention précoce pour des stades invasifs peu développés,
    - jusqu'aux éventuelles mesures de gestion à l'échelle du milieu pour des espèces trop largement répandues,
    - et parfois savoir renoncer là où il est trop tard.

→ Nécessité d'un plan de gestion pour gérer efficacement les populations d'EEE.





- **QUOI ?** 1<sup>ère</sup> étape de travail pour l'élaboration d'un plan de gestion des EEE animales et végétales à l'échelle du fleuve Rhône, pour **mieux définir les contours, les objectifs et la gouvernance.**
- **QUI ?** Étude réalisée par la FCEN en s'appuyant sur un **COFIL** et sur le **comité de gestionnaires.**
- **OÙ ?** Périmètre plan Rhône. Milieux concernés : le Rhône et ses annexes fluviales ainsi que les zones humides. La Saône fait l'objet d'une étude similaire menée par l'EPTB Saône & Doubs.



Objectifs	Actions à mener
<p>1. État des lieux des connaissances, des stratégies et des pratiques sur le Rhône</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une synthèse des stratégies EEE à toutes les échelles pertinentes (nationale, régionales et de bassin).</li> <li>• Réaliser un état des lieux des connaissances et des pratiques sur les EEE du Rhône.</li> <li>• Faire des propositions d'actions d'acquisition de connaissances.</li> <li>• Dresser un état des lieux des compétences.</li> <li>• Consulter les démarches réalisées sur d'autres territoires.</li> </ul>
<p>2. État des lieux des enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les enjeux (milieux remarquables, navigation, tourisme, activités nautiques, hydroélectricité, etc.) et localiser les secteurs à enjeux.</li> <li>• Mettre en regard les différentes listes d'EEE et les méthodes d'évaluation.</li> <li>• Construire une liste d'espèces de gestion présentes le long du Rhône ou pressenties.</li> </ul>



Objectifs	Actions à mener
3. Cartographie du niveau d'invasion et des secteurs à enjeux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collecter les données existantes.</li><li>• Réaliser des cartes du niveau d'invasion et des secteurs à enjeux avec les données déjà connues.</li></ul>
4. Identification des attentes et des besoins des partenaires et des gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Interroger les partenaires et les gestionnaires (en complément des consultations réalisées à l'occasion de la stratégie de bassin) sur leurs attentes pour un plan de gestion à l'échelle de l'axe Rhône et sur leurs besoins par rapport à cette thématique.</li></ul>
5. Recommandations pour élaborer le plan de gestion et propositions de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"><li>• En lien avec le comité de pilotage et le comité technique, rédiger des recommandations pour construire le plan de gestion : contenu, définition d'objectifs, gouvernance, découpage en sous-secteur, enjeux, moyens mis en œuvre, priorisation, calendrier, indicateurs.</li></ul>



- **Comité de pilotage** (validant les orientations et les productions) :
  - Régions, agence de l'eau, OFB, DREAL, CNR, EDF, VNF, FCEN
- **Comité technique** (s'appuyant sur le réseau d'acteurs des espaces naturels) :
  - gestionnaires (CEN, réserves, PNR...), collectivités gemapiennes, syndicats de rivière ou autres collectivités, EPTB, CNR, VNF, EDF, fédérations de pêche, de chasse et d'usagers, OFB, DREAL, agence de l'eau, Régions, associations de protection de la nature, observatoires, CBN, scientifiques, GRAIE...



COFIL

COTECH

COFIL

COTECH

COFIL



2022

2023

Etat des lieux des connaissances, stratégies et pratiques

Etat des lieux des enjeux et listes d'EEE

Collecte des données et cartographie

Rédaction des recommandations pour construire le plan de gestion

Rapport d'étude final

Consultations et entretiens des partenaires et gestionnaires